

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2018

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif 2017, lequel peut se résumer comme suit :

ANNEE 2017	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D' INVESTISSEMENT
DEPENSES	310 161.83 €	104 148.36 €
RECETTES	359 364.01 €	70 933.31 €
REPRISE DES RESULTATS 2016	134 505.66 €	22 705.95 €
RESULTATS 2017	183 767.84 €	- 10 509.10 €

COMPTE DE GESTION 2017

Le conseil municipal, délibérant à l'unanimité sur le compte de gestion 2017, DECIDE, à l'unanimité :

- de déclarer que le compte de gestion 2017 dressé par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur (M le Maire), n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE d'adopter l'affectation des résultats 2017, comme suit : virement au 1068 de 10 509.10 € afin de combler le déficit d'investissement 2017 et, report en section de fonctionnement du solde de l'excédent 2017, soit : 173 258.74 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

ANNEE 2018	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D' INVESTISSEMENT
DEPENSES	598 432.74 €	363 962.94 €
RECETTES	598 432.74 €	363 962.94 €

VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES

Comme il s'y est engagé lors des élections municipales de mars 2014, le conseil maintient les taux des trois taxes :

Taxe	Taux	Montant de la recette attendue
HABITATION	13.80 %	57 008 €
FONCIER BATI	27.26 %	88 023 €
FONCIER NON BATI	56.93 %	13 265 €
TOTAL		158 296 €

SUBVENTIONS 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE, d'accorder les subventions ci-après :

SUBVENTIONS 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE, d'accorder les subventions ci-après :

- RESTAURANTS DU CŒUR 200 €
- SECOURS CATHOLIQUE 200 €
- Fondation du patrimoine 75 €
- USEP (sport à l'école) 60 €

SIDEC

Le conseil municipal, ACCEPTE, que le SIDEC reverse à la commune la taxe sur la consommation finale d'électricité.

AMENAGEMENT ETAGE MAIRIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver le projet d'aménagement de l'étage de la mairie pour un montant de

Travaux	Montant HT
Percement d'une porte	2 080.00 €
Modification de l'escalier et fourniture d'une porte	6 016.21 €
Isolation	24 606.00 €
Electricité	2 345.00 €
Modification du chauffage	5 200.00 €
Peinture et sols	13 170.16 €
Agencement d'un placard	
Total	

- de solliciter des subventions auprès :
 - du Département
 - de la Communauté d'Agglomération de Cambrai

La commune peut bénéficier de subventions à hauteur de 70% du montant HT des travaux et récupérer une partie de la TVA.

Après déduction des subventions et du Fonds de Compensation de la TVA, le coût à la charge de la commune est estimé à

GARAGE

Les personnes intéressées par la location du garage sis au 4, rue nationale, sont priées de contacter le secrétariat de la mairie. Le loyer mensuel est de 50 €.

MURS MITOYENS

Le conseil municipal, ACCEPTE, les adhésions des communes de Fressies et de Reumont au SIVU « Murs Mitoyens »

SIDEN/SIAN

Le conseil municipal, ACCEPTE, la modification des statuts du SIDEN/SIAN. Elle porte sur les modalités d'un éventuel retrait d'une collectivité adhérente.

DROIT DE PREEMPTION

Le conseil municipal n'exercera pas son droit de préemption sur l'immeuble sis 7, rue Louis BLERIOT.

GARDERIE

Le conseil municipal modifie les horaires de garderie, à savoir : 7 h – 8 h 50 – 16 h 30 – 19 h.

Le tarif est inchangé : 1.50 € de l'heure.

Les inscriptions sont à transmettre sur la boîte mail de la mairie le jeudi avant 12 h, pour la semaine suivante.

Le tarif est inchangé : 1.50 € de l'heure.

Les inscriptions sont à transmettre sur la boîte mail de la mairie le jeudi avant 12 h, pour la semaine suivante.

Prochain conseil municipal : le 22 mai 2018 à 19 H